

Souillac, le 14 février 2018

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Présents : 22 membres + 16 pouvoirs.

Les membres de l'association se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire le 7 février 2018 à la Salle du BELLAY à SOUILLAG à 19 heures 30.

Début de l'AG : 19h35

ORDRE DU JOUR :

- Election des nouveaux membres du conseil d'administration (CA) suite aux différentes démissions en 2017.

La liste des candidats :

| NOM | PRENOM |
|-----------|-----------|
| Antheaume | Claire |
| Arnoult | Denise |
| Haÿne | Dominique |
| Massot | Marc |
| Ressier | Francis |
| Vuillemin | Stéphane |
| Russo | Nathalie |

Rappel des modalités du vote suite au changement de statut le 4 septembre 2017.

7 places sont disponibles selon les statuts qui prévoient entre 10 et 15 membres au CA.

La candidature est individuelle mais la liste est imprimée sur une seule feuille pour des raisons écologiques/économiques. Il est possible de rayer un ou plusieurs candidats et bien entendu de voter blanc.

Le vote sera à la majorité simple. Une seule voix peut donc permettre à un candidat d'être élu au CA.

Krystell procède à la distribution des 38 bulletins en fonction des procurations. Le vote a lieu à bulletin secret dans une urne.

Dépouillement :

1 bulletin blanc – 31 bulletins non rayés – 6 bulletins rayés

Sont élus avec nombre de voix/38 votants

| NOM | PRENOM | 38 votants |
|------------|---------------|-------------------|
| Antheaume | Claire | 37 |
| Arnoult | Denise | 35 |
| Haÿne | Dominique | 36 |
| Massot | Marc | 37 |
| Ressier | Francis | 36 |
| Russo | Nathalie | 33 |
| Vuillemin | Stéphane | 37 |

Démission :

Nathalie Russo a démissionné oralement immédiatement après avoir été élue, n'acceptant pas que son nom ait été rayé sur 4 bulletins.

Clôture de l'AG extraordinaire : 20h00

Pour information, le conseil d'administration se réunira le vendredi 23 février à 20h30 chez Elodie (rue de la Pomme – bâtiment du fond au 1er étage à gauche).